



## Pse pendant conge sabbatique

Par **anemone**, le **03/08/2009** à **15:56**

Bonjour,rnrnJe suis de retour de conge sabbatique et repris mon activite Pro. Pendant mon conge sab. mon entreprise a demarre un PSE (Plan de sauvegarde de l emploi) qui n est pas termine. Pendant la periode estivale ( en ce moment), je fais le "bouche trou" et remplace des collegues en conge. Mon entreprise ne m a pas encore offert de poste, mais ils essayent vraiment de me trouver un poste (je pense). Je ne suis pas sur de vouloir revenir dans l entreprise (l environnement est assez penible)sauf si il me trouve un poste qui m interesse vraiment. J ai du mal a formuler ma question mais si je refuse les postes quils vont me proposer vais je rentrer automatiquement dans le PSE et etre licenciabile?

Par **Cornil**, le **08/08/2009** à **15:11**

Bonjour "anémone"  
Sur ce forum, où je me suis inscrit récemment, je n'interviens ,en tant qu'internaute bénévole sans lien avec le site, qu'en réplique ou sur des messages "en rade " depuis plus de 72h...  
Soit tu remplis d'ores et déjà les critères de "licenciable " prévus par le PSE, soit non.  
Ce n'est pas un refus de poste, qui pourrait éventuellement conduire à un licenciement pour faute, qui te ferait entrer de droit dans les licenciables PSE.   
Peut-être celui-ci prévoit-il des départs volontaires avec autres critères?  
Sinon, peut-être aussi dans cette situation que l'employeur ne refuserait pas une "rupture conventionnelle" (te donnant droit au chômage, indemnité de rupture au mimum légal indemnité de licenciement).  
Bon courage et bonne chance.  
Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son

intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)